



REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 23 juin 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents		Votants	
33	29	31		
		Dont procurations		
		02		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
24	24	00	07	00

Date de la convocation

17/06/2026

Date d'affichage

17/06/2026

Objet de la Délibération

GOVERNANCE

Désignation des élus siégeant au sein de la
 SPL Mobilité Matinik, et de l'association Acsion
 Services pour la période 2026-2033

Président de Séance :

Daniel CHOMET

Secrétaire de Séance :

Doris MAJESTE

L'an deux mille vingt-six et le 23 juin, à 17h29, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel CHOMET, le Maire.**

Etaient présents : MM./Mmes Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Joëlle TAILAME, Georges HARPON, Laura BEDOUIN, Stanley SYMPHOR, Jill OCTAVIA, Manuel Maxime GHUNAIM, Sandra PALIX, Jean-Yves CHALBOT, Patrick ULTET, Jocelyn CACHACOU, Guylène JUNKERE, Dominique JOSEPH-MONROSE, Karine BAUDIN, Nathalie CHAUVET, Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN, Claudia NELLER, Youly AGASTA, Doris MAJESTE, Rodrigue Mickaël GRELET, Pierre MIDELTON, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERAG, Didier MARMOT (à partir de 17h39), Emmanuelle TIBURCE EPSE RUBIN, Noham BODARD (à partir de 17h34).

Absents excusés : Mme/MM. Sandrine DESIRE, Olivier PIERRE-FRANCOIS, Alec BEROARD, Maurice JOSEPH-MONROSE.

Procurations : MM. Olivier PIERRE-FRANCOIS, Alec BEROARD ont respectivement donné procuration à Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Karine BAUDIN.

DÉSIGNATION DES ÉLUS SIÉGEANT AU SEIN DE LA
SPL MOBILITE MATINIK ET DE L'ASSOCIATION ACSION SERVICES POUR LA
PERIODE 2026-2033

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales ;
- **Considérant** qu'il convient de désigner les membres devant siéger au sein des organismes extérieurs suite au renouvellement du Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité – 07 abstentions,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

- Approuve à l'unanimité la désignation des élus, représentants la Commune au sein des organismes suivants comme suit :

ORGANISME	NOMBRE	TITULAIRE
SPL Mobilité Matinik	1	Laura BEDOUIN
Association Acsion Services	1	Sandrine DESIRE

ARTICLE 2 :

- Dit que ces représentants sont désignés pour la durée du présent mandat municipal ;

ARTICLE 3 :

- Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au président de l'organisme concerné.

Pour extrait certifié conforme,
Schoelcher, le 03 JUL 2026

Le Secrétaire de séance



Doris MAJESTE



Le Maire,

Daniel CHOMET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.